

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat mixte de l'Usine de la Nive (Smun) - Rapport d'activité 2011.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il est présenté au conseil municipal le rapport d'activité du syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun) pour l'année 2011, transmis par son président.

Regroupant les communes d'Anglet, de Bayonne, de Biarritz et de Bidart, la Communauté de communes Sud Pays basque, le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) URA et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Boucau-Tarnos-Ondres-Saint-Martin-de-Seignanx, le Smun a pour compétence la production et la fourniture d'eau potable pour les besoins de ses membres non satisfaits par leurs propres installations.

L'exploitation du service public de production d'eau potable a été déléguée à la Lyonnaise des Eaux par convention d'affermage du 17 décembre 2008 conclue pour une durée de dix ans. Ce contrat présente de nombreuses garanties permettant de satisfaire la qualité du service public, la tarification, le maintien en bon état de l'ensemble des équipements mais aussi d'assurer un contrôle permanent de la collectivité délégante. Ce contrôle s'exerce également à travers le rapport annuel transmis par la Lyonnaise des Eaux : le comité syndical a pris acte le 5 juillet 2012 du rapport 2011.

Les faits marquants de l'année 2011 sont :

- la participation du Smun à la 4^e édition de l'Odyssée du Flocon à la Vague ;
- la distribution de 7 700 carafes « L'O d'ici » aux professionnels de la restauration et de l'hôtellerie du territoire du Smun ;
- le lancement au mois de novembre des travaux de rénovation du bâti ancien de l'usine de la Nive.

S'agissant de l'eau produite par le Smun, les analyses effectuées tant par l'Agence régionale de santé Aquitaine au titre du contrôle sanitaire obligatoire que par la Lyonnaise des Eaux au titre de l'auto-surveillance, attestent sa bonne qualité, stable en composition, sans nitrates, ni pesticides.

Les volumes produits en 2011 représentent 9,75 millions de m³ contre 9,8 millions de m³ en 2010 (-0,6 %) confirmant la baisse de consommation constatée en 2010.

Le volume d'eau livré à la Ville de Bayonne représente 88 607 m³ (-33 %) soit 2,5 % du volume distribué par la régie municipale. En application de la clause minimale d'engagement inscrite dans la convention liant le Smun à la régie, celle-ci devra régler une contribution complémentaire de l'ordre de 30 K€.

Le compte administratif 2011 du Smun, adopté le 13 avril 2012, fait apparaître un résultat global de clôture positif de 585 K€.

Après retraitement, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de près de 19 % par rapport à 2010 et représentent 594 K€ dont :

- 266 K€ de charges à caractère général (+47 %) ;
- 163 K€ de charges de personnel (+8 %) ;
- 129 K€ de charges financières (+2 %) ;
- 36 K€ d'autres charges de gestion courante (0 %) ;
- 0 K€ de charges exceptionnelles (-100 %).

La forte progression des charges générales (chapitre 011) s'explique par le quasi doublement du montant des impositions locales (61 K€) du fait de la fin de l'exonération temporaire des bases de foncier bâti, les honoraires pour l'audit financier du compte du délégataire de service public ainsi que les frais de mise en œuvre de l'opération carafes « L'O d'ici ».

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent après retraitement à 1,1 M€, en baisse de 1%.

91% de ces recettes réelles proviennent de la vente en gros d'eau potable, soit un montant de 1,034 M€ (1,040 M€ en 2010).

Les autres recettes sont constituées d'une part des redevances perçues auprès du délégataire : 62 K€, en baisse du fait de la fin de l'occupation des locaux du laboratoire de l'usine et d'autre part, de produits exceptionnels : 49 K€, parmi lesquels la clause minimale d'engagement des volumes non achetés par la régie municipale en 2010 et par Anglet.

Les dépenses réelles d'investissement, hors solde reporté de l'exercice 2010, totalisent 509 K€ (2,3 M€ en 2010), se répartissant de la manière suivante :

- 414 K€ de dépenses financières dont 0,2 M€ de remboursement temporaire de fonds en fin d'année sur la tranche d'emprunt disponible ;
- 95 K€ de dépenses d'équipement (2,3 M€ en 2010).

Ce faible montant s'explique par la fin des travaux de réhabilitation et de couverture des bassins de traitement inscrits au programme pluriannuel d'investissement voté en 2004, ainsi que par le report en 2012 des crédits correspondant au lancement des travaux de rénovation du bâti ancien de l'usine de la Nive.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 108 K€ (hors réserves 2010) et correspondent aux subventions du Conseil général et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour 79 K€ et à la récupération de la TVA pour 29 K€.

Le Smun n'a pas eu recours à l'emprunt en 2011 et fin 2011, son endettement est passé de 3 à 2,6 millions d'euros. Le ratio de désendettement s'élève à 4,75 années.

La balance générale du compte administratif 2011 est jointe au rapport d'activité 2011.

Le conseil municipal prend connaissance du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.